



## 321 200 emplois commerciaux au service de la population en 2015

En 2015, dans les Hauts-de-France, 321 200 personnes travaillent dans un établissement commercial, soit 15 % de l'emploi total. Un cinquième de ces emplois relève des commerces non spécialisés (hypermarchés, supermarchés...), une proportion plus élevée qu'en France de province. Avec 534 emplois pour 10 000 habitants, la région affiche pourtant une densité d'emploi commercial plus faible que la moyenne nationale. Ces emplois sont plus souvent à temps non complet que dans l'ensemble de l'économie.

Audrey Baëhr, Julie Dufeutrelle, Sophie Éblé, Jérémy Warmoës, Insee

En 2015, dans les Hauts-de-France, 321 200 personnes, dont 86 % sont salariées, travaillent dans l'un des 68 200 établissements commerciaux de la région (*définitions*). Les commerces, alimentaires ou non, les services de proximité tels que les coiffeurs, les restaurants, les agences bancaires, immobilières ou de voyage et les écoles de conduite, rassemblent ainsi 15 % de l'emploi total.

### Des grandes surfaces commerciales plus présentes dans la région

Premier employeur commercial des Hauts-de-France, les 3 100 commerces non spécialisés de la région (hypermarchés, supermarchés...) emploient 65 800 personnes fin 2015 et représentent 20,5 % de l'emploi du secteur (*figure 1*), soit une part supérieure de 3 points à la moyenne nationale (hors aire urbaine de Paris). Sur ces 3 100 magasins, 150 sont des hypermarchés, 1 200 des supermarchés. En moyenne, ces établissements emploient 21 personnes. La présence, sur le territoire régional, de nombreux sièges sociaux de la grande distribution comme Auchan dans la métropole lilloise est favorable à l'emploi dans ce secteur.

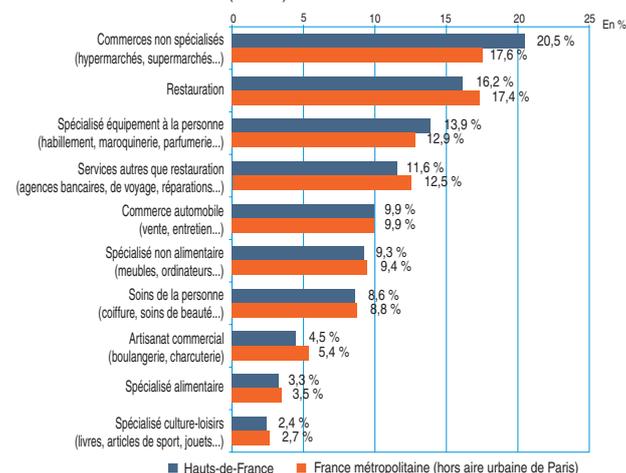
Dans les banlieues des grands pôles urbains de la région (*définitions*), les grandes surfaces concentrent un emploi commercial sur quatre, contre un sur cinq en province. Le caractère très urbanisé des Hauts-de-France favorise l'installation de ce type de commerce en dehors des villes-centres par des accès et possibilité de stationnement facilités.

### Une moindre densité d'emploi commercial

À l'instar de la répartition de la population sur le territoire régional, neuf emplois commerciaux sur dix se situent dans les grandes aires urbaines (*figure 2*). Les Hauts-de-France comptent ainsi 534 commerçants pour 10 000 habitants, une densité plus faible qu'en province (603/10 000). L'écart est particulièrement marqué dans les banlieues des grands pôles urbains (- 133 de différence) qui rassemblent 40,9 % des emplois commerciaux de la région. Les aires urbaines de taille moyenne, les communes isolées ou multipolarisées présentent également des densités inférieures aux niveaux nationaux.

### 1 Des commerces non spécialisés plus présents dans la région

Répartition de l'emploi par grandes catégories d'activités commerciales en 2015 (en %)



Source : Insee, CLAP et base non-salariés 2015

## 2 Une moindre densité d'emploi commercial qu'en France métropolitaine (hors aire urbaine de Paris)

Densité de l'emploi commercial selon le type d'aire urbaine en 2015

	Hauts-de-France			France métropolitaine (hors aire urbaine de Paris)	
	Emploi commercial 2015	Part dans l'emploi commercial de la région (%)	Part dans la population régionale (%)	Nombre d'emplois commerciaux / 10 000 habitants	Nombre d'emplois commerciaux / 10 000 habitants
Grandes aires urbaines (AU)	295 000	91,8	89,2	550	629
Grands pôles	244 500	76,1	61,7	659	788
<i>dont ville-centre</i>	113 100	35,2	22,4	840	884
<i>dont banlieue</i>	131 400	40,9	39,3	556	689
Couronnes des grands pôles	35 100	10,9	18,8	311	314
Communes multipolarisées des grandes AU	15 400	4,8	8,7	294	346
Aires urbaines moyennes (pôle + couronne)	7 500	2,3	1,9	661	783
Petites aires urbaines (pôle + couronne)	9 700	3,0	2,2	725	719
Autres communes multipolarisées	4 600	1,4	4,8	162	222
Communes isolées hors influence des pôles	4 300	1,4	1,9	376	437
<b>Ensemble</b>	<b>321 200</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>534</b>	<b>603</b>

Source : Insee, CLAP et base non-salariés 2015.

La plus faible densité d'emplois commerciaux dans les grands pôles urbains de la région concerne tous les types de commerces, hormis ceux non spécialisés. Dans la restauration par exemple, on compte 76 emplois pour 10 000 habitants dans les communes de banlieue de la région, contre 104 au niveau national (hors aire urbaine de Paris). Le moindre pouvoir d'achat des habitants et un tourisme moins développé peuvent expliquer en partie ce constat.

### Moins de temps complet que dans l'ensemble de l'économie

En 2015, dans les Hauts-de-France, 82,2 % des salariés du secteur commercial sont en contrat à durée indéterminée (CDI), une proportion légèrement supérieure à celle observée dans l'emploi salarié total (80,7 %). Ces CDI sont cependant moins souvent des temps complets (68,5 % contre 73,8 %). Le contrat à durée déterminée (CDD), qui concerne 9,7 % des emplois salariés du secteur contre 7,6 % dans l'ensemble de l'économie, est exercé à temps non complet (*définitions*) dans près d'un cas sur deux. La restauration se caractérise par la part de temps non complet la plus élevée (44,6 % contre 31,5 % en moyenne pour les activités commerciales).

Les services autres que la restauration (agences immobilières, de voyage, de location de voiture, écoles de conduite et divers services de réparation) et le commerce automobile emploient plus souvent en CDI que les autres secteurs (respectivement 90,4 % et 89,2 %). Ces CDI sont aussi plus souvent des temps complets.

Dans la région comme en France, les femmes sont majoritaires dans l'emploi commercial salarié (55,4 % contre 47,0 % dans l'ensemble de l'économie), en particulier dans les secteurs de l'équipement (habillement, maroquinerie...) ou des soins de la personne (coiffure...), où elles représentent quatre emplois sur cinq. Elles exercent aussi plus souvent à temps non complet (43,0 %) que les hommes (17,3 %), surtout dans les commerces non spécialisés (52,7 %) et la restauration (54,1 %). ■

### Définitions

**Commerce** : la définition est issue de l'ouvrage Insee Références Entreprises, édition 2016. Sont exclues les ventes à domicile, à distance, par automate ou sur éventaire et marché. Dix grandes catégories de commerce ont été constituées par regroupement de codes NAF (nomenclature d'activité française). Le détail est disponible sur insee.fr, dans la rubrique données complémentaires.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine), et des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Selon la taille de l'unité urbaine, on distingue les grandes aires urbaines (plus de 10 000 emplois), les moyennes aires (de 5 000 à 10 000 emplois) et les petites aires (de 1 500 à 5 000 emplois).

**Ville-centre et banlieue** : les communes qui composent une unité urbaine multicommunale sont, soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure de 50 % à celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'unité urbaine.

Les **emplois à temps non complet** regroupent ici les emplois à temps partiel (choisi) et ceux à temps incomplet, créés pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet (35 heures hebdomadaires). À la différence du temps partiel, ce n'est pas la personne qui choisit le temps incomplet, il s'agit d'une caractéristique du poste.

### Sources

**CLAP et bases non-salariés 2006 à 2015** : les effectifs travaillant dans le commerce sont dénombrés en fin d'année et correspondent aux salariés des établissements actifs et employeurs au 31/12 dans CLAP complétés des personnes principalement non salariées au 31/12.

**DADS 2015** : le fichier « postes » fournit les informations sur le type de contrat et la quotité de travail.

#### Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex

#### Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

#### Rédacteur en chef :

Jean-Christophe Fanouillet

#### Référent étude qualité :

Yohan Baillieux

ISSN n° 2494-3606

© Insee 2018

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

### Pour en savoir plus

- « 14 000 emplois créés dans les commerces entre 2006 et 2015 », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 84, septembre 2018.
- « Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques », *Insee Références* Les entreprises en France, édition 2016.
- « Commerces et inégalités territoriales », *Insee Références* Les entreprises en France, édition 2017.

